

Sainte-Thérèse, le 21 août 2017

**PAR COURRIEL :**

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la propriété située au 131,  
Avenue de la Providence à Lachute (lots 5 305 856 et 5 305 857)  
V/réf. :

---

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 9 août dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demande. Ce sont :

1. Rapport d'inspection du 10 août 1999, 2 pages
2. Avis d'infraction du 13 août 1999, 2 pages
3. Rapport d'inspection du 15 septembre 1999, 2 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu  
Répondante de la Loi sur  
l'accès aux documents

p.j. (8 pages)



**RAPPORT D'INSPECTION ABRÉGÉ**

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-00773-03

DATE DE RÉDACTION : 1999-08-13

**1. IDENTIFICATION**

. DATE D'INSPECTION : 1999-08-10

HEURES : - ARRIVÉE : 14 :00  
- DÉPART : 14 :30

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : Guillaume Potvin  
Christine Cameron

. LIEU INSPECTÉ  
Gargage Pétro-Canada (Don Wilson)  
131, Boul. de la Providence  
Lachute, Qc  
J8H 3L4

. ADRESSE POSTALE (si différente)

NOM/FONCTION                      TÉLÉPHONE  
. PERSONNE(S)  
RENCONTRÉE(S): Messieurs Don et Jeff Wilson, propriétaires

<b>CIDREQ:</b> _____
<b>SAGIR</b>
Demande : _____
Intervenant : <u>29189867</u>
Intervention : <u>150006857</u>
Lieu d'intervention : <u>X1500312</u>

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S)    CROQUIS    PLAN(S)    CARTE(S)  
                                        
  Nombre:            2

- BUTS : Vérifier le respect des lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement.

**2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION**

J'ai effectué une visite rapide des lieux au cours du printemps 1999. Je n'avais pas rédigé de rapport puisque mon but était d'informer les propriétaire que l'entreposage de matières dangereuses à l'extérieur était une infraction en soit. Des barils contenant des huiles usées étaient entreposés à l'extérieur. Le 10 août 1999 en repassant devant le bâtiment du 131 boul. da la Providence, je remarque que des barils sont toujours entreposés l'extérieur. Je discute avec M. Jeff Wilson qui affirme qu'il a l'intention de se conformer. Des réservoirs d'huile usées sont en place derrière le bâtiment. Mais deux barils sont entreposés dans une aire clôturée mais accessible puisque la clôture est ouverte. Je rencontre M. Don Wilson qui affirme que ceci ne constitue pas une infraction puisque c'est la même situation pour les réservoirs d'huiles usées. Monsieur Wilson ne m'a tout simplement pas cru puisqu'il argumentait constamment en affirmant que tout était conforme dans son garage. Les deux barils contiennent respectivement des filtres à huiles usées et des huiles usées. M. Jeff Wilson affirme que les filtres à huiles sont éliminés par une compagnie acceptant de ce type de résidus.

J'ai rejoints par téléphone M. 53-54 qui est le représentant régional en charge de cette station service le 13 août 1999 à 13 :15 hrs. 53-54 a l'intention de nous appuyer dans nos démarches, il désire obtenir copie conforme de l'avis d'infraction. Adresse de 53-54 : Pétro-Canada, 11701 Sherbrooke Est, Montréal, Qc H1B 1C3.

**3. CONCLUSION**

- Le garage Pétro-Canada de Lachute effectue l'entreposage de matières dangereuses résiduelles directement à l'extérieur sans l'utilisation d'un conteneur étanche ou d'un abri.

**4. RECOMMANDATION**

- Faire parvenir un avis d'infraction à la succursale de Pétro-Canada à l'attention de M. Don Wilson et faire parvenir une copie conforme à M. Hamel (Pétro-Canada) responsable de cette succursale.

**5. VÉRIFICATION**

- RÉDIGÉ PAR : Guillaume Potvin

1999-08-13

- VÉRIFIÉ PAR: Richard Paquet, T.P.

99/08/13

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:



MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE (photos 4x6)

Photo# 1

Description:

Matières dangereuses  
résiduelles  
entreposées  
directement à  
l'extérieur sans  
l'utilisation d'un  
conteneur ou d'un  
abri.

Un baril d'huile usées  
et un baril de filtres  
usés.



Photo# 2

Description:

Réservoir conforme à  
l'arrière du bâtiment.  
Pas de trace de  
contamination.



photographe: G. Potvin  
Date : 10 août 1999



**CERTIFIÉ**

Lc020 860 402

Saint-Eustache, le 13 août 1999

**AVIS D'INFRACTION**

M. Don Wilson  
Garage Pétro-Canada  
131, boul. de la Providence  
Lachute, Qc  
J8H 3L4

N/Réf. : 7610-15-01-00773-03

Objet : Entreposage de matières dangereuses résiduelles (huiles et filtres usées).

---

Monsieur,

À la suite d'une inspection effectuée le 10 août 1999 par des fonctionnaires dûment autorisés de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation au règlement :

1. Entreposage de matières dangereuses résiduelles (baril d'huiles usées, baril de filtres à huiles usées) directement à l'extérieur sans l'utilisation d'un conteneur étanche ou d'un abri.  
Règlement sur les matières dangereuses.  
- article 44

Nous vous demandons donc de procéder immédiatement aux corrections qui s'imposent, d'entrepoiser conformément à la réglementation les matières dangereuses résiduelles et de nous soumettre un plan de la démarche effectuée et ce, avant le **10 septembre 1999** avec les factures d'élimination des matières dangereuses dans un lieu autorisé.

---

140, rue Saint-Eustache, 3<sup>e</sup> étage  
Saint-Eustache (Québec) J7R 2K9

Téléphone : (450) 623-7811  
Télécopieur : (450) 623-7042



Avis d'infraction

-2-

N/Réf. : 7610-15-01-00773-03

Le 13 août 1999

---

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur Guillaume Potvin au (450) 623-7811, poste 262.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées. Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de l'infraction qui a été observée.

RP/gp



Richard Raquet  
Chef division contrôle  
Service de l'Environnement

c.c. : M. Luc Hamel, représentant Pétro-Canada.



**RAPPORT D'INSPECTION ABRÉGÉ**

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-00773-03

DATE DE RÉDACTION : 1999-09-15

**1. IDENTIFICATION**

. DATE D'INSPECTION : 1999-09-14

HEURES : - ARRIVÉE : 14 :45  
 - DÉPART : 15 :00

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : Guillaume Potvin

. LIEU INSPECTÉ

**Garage Pétro-Canada (Don Wilson)**  
 131, Boul. de la Providence  
 Lachute, Qc  
 J8H 3L4

. ADRESSE POSTALE (si différente)

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

. PERSONNE(S)

RENCONTRÉE(S): 53-54

employé.

CIDREQ: _____
SAGIR
Demande : _____
Intervenant : <u>29189867</u>
Intervention : <u>150001167</u>
Lieu d'intervention : <u>X1500312</u>

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S)

Nombre:                                               

- BUTS : Vérifier le respect des lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement.

**2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION**

À mon arrivée, je remarque que les barils ne sont plus entreposés à l'extérieur. M. 53-54, un employé, m'informe que les barils sont entreposés à l'intérieur du garage en attendant la construction d'une remise extérieure. J'ai pris une photographie des barils et j'ai quitté les lieux.

**3. CONCLUSION**

- Les correctifs temporaires se sont avérés satisfaisants.

**4. RECOMMANDATION**

- Attendre des nouvelles de la succursale de Lachute en ce qui a trait à la construction de la remise.
- Fermer et classer le dossier.

**5. VÉRIFICATION**

- RÉDIGÉ PAR : Guillaume Potvin

1999-09-15

- VÉRIFIÉ PAR: Richard Paquet, T.P.

99/09/15

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:



Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
Direction régionale des Laurentides

### MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE

**Localisation :** 131, boul. de la providence, Lachute, Qc  
**Identification :** Pétro-Canada.  
**N/Réf :** 7610-15-01-00773-03  
**Date :** 14 septembre 1999  
**Inspecteur :** Guillaume Potvin, TPE

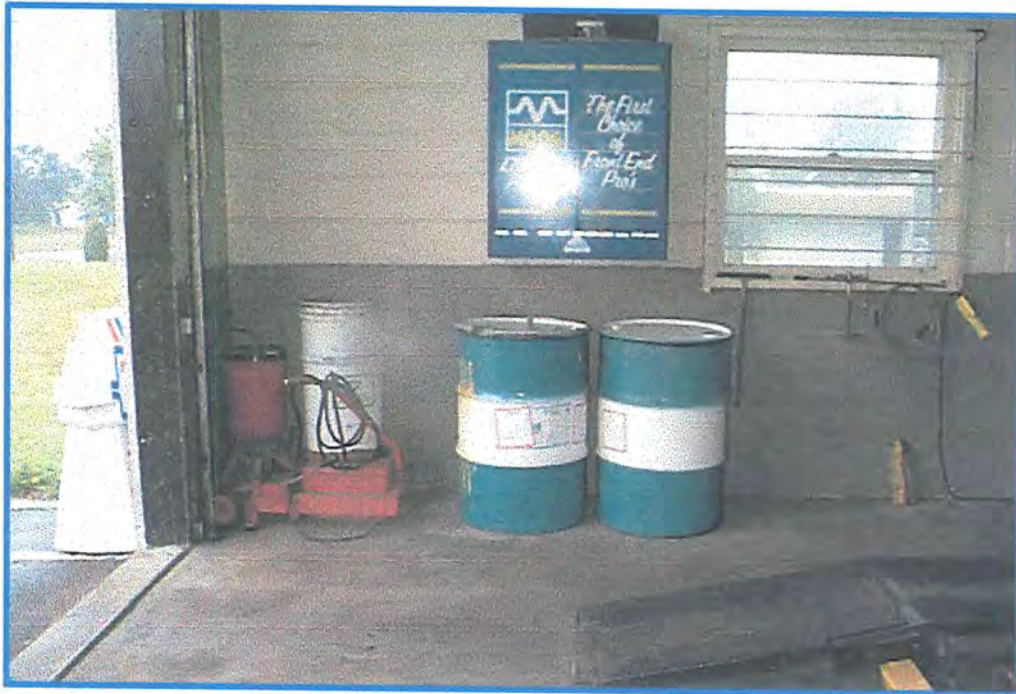


Photo no. 1- Les barils contenant des matières dangereuses résiduelles (huiles usées) ont été entreposées à l'intérieur du garage en attendant la construction d'une remise.